

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-4 POURSUITE DES INVENTAIRES D'OISEAUX COMMUNS HORS ZPS – CAMPAGNE 2024

Date de la convocation
17/01/24

Le 23 janvier 2024 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P. MOUNAUD	x		
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise		M. PLAZANET	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline			X		
	PETIT Christophe			X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun		4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		S. SAVIGNAC	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun		3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes		7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable Evaluation et Animation territoriale)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 1101

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 1 – Compléter les inventaires d'espèces

Contrat de Parc 2023-2026 : Fiche action N°1.2 : La connaissance du patrimoine naturel au service de l'action

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant

- L'implication du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) dans l'amélioration des connaissances naturalistes

- La relation positive entre la multiplication des inventaires naturalistes dans le temps et la qualité des résultats obtenus

Contexte :

Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) est un programme initié par le Museum National d'Histoire Naturelle, qui répond à un protocole standardisé, permettant de cerner l'évolution des populations d'oiseaux en lien avec l'évolution climatique et les modifications paysagères.

Depuis 2009, le PNR ML a été moteur dans le développement de cette méthodologie d'inventaires au sein du Parc. Ainsi, 200 points d'échantillonnages sont suivis, à raison de 100 points par an :

- 100 points chaque année impaire, dans la Z.P.S. Plateau de Millevaches (cœur de Parc),

- 100 points les années paires, en dehors de la Z.P.S.

La poursuite de ce travail, en parallèle du travail que le Syndicat fournit pour un aménagement du territoire respectueux de son patrimoine naturel, permettra de cerner l'évolution du peuplement d'oiseaux et donc l'efficacité des programmes de préservation en cours.

Description du projet :

En 2024, il s'agira de reconduire les inventaires sur les 10 carrés d'échantillonnage (100 points) situés en dehors du site Natura 2 000 Plateau de Millevaches. Depuis 2009, les résultats obtenus montrent que le

nombre d'oiseaux contactés est supérieur en dehors du site Natura 2000 (ce qui peut s'expliquer par les conditions micro-climatiques moins favorables en altitude, là où est établi le site Natura 2000). Toutefois, les populations d'oiseaux montrent une meilleure stabilité de leurs effectifs dans le site Natura 2000. Cette constatation doit toutefois être nuancée par le fait que tous les groupes d'oiseaux ne suivent pas la même dynamique. Ces aspects sont développés dans le cahier du patrimoine naturel en cours de mise en page (publication 2024).

La campagne d'inventaires en 2024 respectera le protocole STOC appliqué depuis 2009. Elle sera réalisée par voie de prestation de service. Le rendu d'étude consistera en la transmission d'un fichier de données qui seront intégrées à la base de données Geonature du PNR ML.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Conseil Régional (60 %)	DREAL (40 %)	Auto-financement
Prestations de services	13 500 €	8 100 €	5 400 €	0 €
Total	13 500 €	13 500 €		

Proposition :

Il est proposé aux membres du bureau :

- de valider la campagne d'inventaire 2024 STOC EPS en dehors du site N2000 ZPS Plateau de Millevaches ;
- de valider le budget et le plan de financement associé à l'opération ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager la procédure de commande publique permettant les actions et dépenses prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la campagne d'inventaire 2024 STOC EPS en dehors du site N2000 ZPS Plateau de Millevaches ;
- de valider le budget et le plan de financement associé à l'opération ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- engager la procédure de commande publique permettant les actions et dépenses prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	3		
Départemental = 6	2	1	2	2		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	14		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 01.02.24 Et qu'elle a été affichée le 01.02.24



REÇU LE
01 FEV. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)